

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL

ORDRE DU JOUR
Séance extraordinaire
LUNDI LE 16 décembre 2024 À 18 H 30
AU 15, RUE FORGET À BAIE-SAINT-PAUL
(SALLE DU CONSEIL)

Avis vous est par les présentes donné, par le soussigné, greffier, de la susdite municipalité, qu'une séance extraordinaire se tiendra le lundi 16 décembre 2024 à compter de 18h30 à l'endroit désigné, soit au 15, rue Forget à Baie-Saint-Paul (salle du Conseil).

Les sujets traités seront alors les suivants, à savoir :

A- OUVERTURE DE LA SÉANCE

B- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C- LECTURE OU DÉPÔT DES MINUTES

1. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 décembre 2024

D- RÈGLEMENT

- 1- Adoption du règlement R894-2024 modifiant le règlement R659-2016 concernant le stationnement.

E- RÉOLUTIONS

ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

- 1- Dépôt d'une déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil.
- 2- Comptes du mois de novembre- annulation et approbation d'une partie des transferts bancaires au fonds d'administration
- 3- Approbation des comptes du mois de novembre -2^{ème} partie

SÉCURITÉ PUBLIQUE

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

LOISIRS, PARCS ET CULTURE

F- AFFAIRES NOUVELLES – DÉLÉGATIONS – DEMANDES DIVERSES

G- PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

H- QUESTIONS DU PUBLIC

I- LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

DONNÉ EN LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL, CE 13^{ème} JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DE L'ANNÉE 2024



Émilien Bouchard

Greffier